

**BILAN DES PERTES - DÉPÔT LOCAL**

Établissement : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Date (AA/MM/JJ) : \_\_\_\_\_

Complété par : \_\_\_\_\_

PRODUIT	FORMAT	NUMÉRO DE LOT	DATE DE PÉREMPTION	Quantité (en doses)		
				Produit périmé et retourné au SRPIQ	Bris de la chaîne de froid nécessitant destruction	Autres causes (ex. fiole cassée ou contaminée) spécifiez
Diluant MMR II / ProQuad / Varivax III						
Diluant Priorix / Priorix-Tetra						
Act-Hib	Fiole 0,5 ml					
Adacel	Fiole 0,5 ml					
Adacel-polio	Seringue 0,5 ml					
Agriflu	Fiole 5 ml					
Agriflu	Seringue 0,5 ml					
Bexsero	Seringue 0. 5 ml					
Boostrix	Seringue 0,5 ml					
Boostrix-Polio	Seringue 0.5 ml					
Engerix-B péd.	Fiole 0,5 ml					
Engerix-B	Fiole 1,0 ml					
Fluad	Seringue 0,5 ml					
Flulaval Tetra	Fiole 5 ml					
Flumist	Vaporisateur 0,2ml					
Fluviral	Fiole 5 ml					
Gardasil 9	Fiole 0,5 ml					
Hiberix	Fiole 0,5 ml					
Imovax Polio	Seringue 0,5 ml					
Imovax Rage	Fiole 1 ml					
Infanrix-Hexa	Ser/fiole 0,5 ml					
Infanrix-IPV-Hib	Ser/fiole 0,5 ml					
Infanrix-IPV	Seringue 0,5 ml					
Influvac	Seringue 0.5 ml					
Menjugate	Seringue 0,5 ml					
Menveo	Fiole 0,5 ml					
MMR II	Fiole 0,5 ml					
Neisvac-C	Seringue 0,5 ml					
Nimenrix	Fiole 0,5 ml					
Pediacel	Fiole 0,5 ml					
Pneumovax 23	Fiole 0,5 ml					
Prevnar 13	Seringue 0,5 ml					
Priorix	Fiole 0,5 ml					
Proquad	Fiole 0,5 ml					

Recombivax ped	Fiole 0,5 ml					
Rotarix	Applicateur 1 ml					
Rotateq	Applicateur 2 ml					
Synflorix	Seringue 0,5 ml					
TCT / Tubersol	Fiole 1 ml					
Td absorbees	Fiole 0,5 ml					
Td polio	Fiole 0,5 ml					
Twinrix adulte	Seringue 1 ml					
Twinrix junior	Seringue 0,5 ml					
Vaqta adulte	Fiole 1 ml					
Vaqta péd.	Fiole 0,5 ml					
Varivax III	Fiole 0,5 ml					

## INSTRUCTIONS

1. Remplir le nom de l'établissement qui retourne les produits et les coordonnées de celui-ci
2. Inscrire le produit concerné avec son numéro de lot et la date d'expiration associée.
3. Inscrire le nombre de fioles ou d'ampoules dans la colonne appropriée.
4. NE PAS RETOURNER LES FIOLES ENTAMÉES sauf si la fiole contient plus de la moitié de son contenu original. S'il reste moins de la moitié du contenu original, ne pas comptabiliser les pertes.
5. Pour tout bris de chaîne de froid, veuillez remplir le formulaire de demande d'évaluation de produits immunisants à la suite d'un bris de chaîne de froid (Formulaire A) et attendre les instructions de la personne responsable de l'évaluation des produits à la Direction de Santé publique.
6. Les produits non utilisables à la suite d'un bris de chaîne thermique peuvent être détruits par le vaccinateur après l'évaluation de la personne responsable à la Direction de Santé publique.
7. Le maintien de la chaîne de froid n'est pas nécessaire pour les produits immunisants retournés au Service régional des produits immunisants (SRPIQ), à moins d'avis contraire.
8. Les produits immunisants retournés pour crédit ou pour destruction doivent être acheminés les mardi, mercredi ou jeudi entre 8h30 et 12h00 au :

Service régional des produits immunisants de Québec  
Institut universitaire de santé mentale de Québec  
2601, boul. de la Canardière  
Local N-2790  
Québec (Québec)  
G1J 2G3  
Télécopieur 418-577-8981